

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_025 : DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES - TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DE LAGUNES

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

**N° DEL2022_025 : DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES - TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DE LAGUNES**

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La direction départementale des territoires du Tarn (DDT81) et le service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) du Département du Tarn font état d'une non-conformité dans l'autosurveillance des lagunes de Terssac et de Castelnau-de-Levis. Au moment où elles ont été créées (2003 et 2004), seule une mesure de débit (en entrée ou en sortie) était exigée.

Depuis, la réglementation exige une mesure en entrée et une mesure en sortie. Il convient de procéder à ces travaux de mise en conformité.

Sur la lagune de Terssac, un débitmètre électromagnétique après le poste de relèvement situé en entrée sera mis en place. Les travaux sont estimés à 20 000 euros HT.

Sur la lagune de Castelnau-de-Lévis, une mesure de débit par venturi sera ajoutée en sortie. Les travaux sont estimés à 15 000 euros HT.

L'aide de l'agence de l'eau serait de 50% et celle du département du Tarn de 25% de ce montant, soient 26 250 euros au total.

Il est proposé de solliciter une aide à l'investissement sur les dispositifs d'autosurveillance de 17 500 euros auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et de 8 750 euros auprès du département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 24 décembre 2002 portant création de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°1/15/2004 portant transfert de la compétence assainissement,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le lancement de l'opération de mise en conformité des dispositifs d'autosurveillance des lagune de Terssac et de Castelnau-de-Lévis,

APPROUVE les demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du département du Tarn pour la mise en conformité des dispositifs d'autosurveillance des lagunes de Terssac et de Castelnau-de-Lévis,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY